PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

Séance du 17 mai 2018

Référence CM/CR/MMB/VC-2018-05-17	Nombre de pages 3

Afférents au Conseil Municipal 29	En exercice 29	Date de convocation 14 mai 2018	Date d'affichage 18 mai 2018

Présents : Alain Serieys, Bernadette Sanmartin, Denis Fournier, Roseline Broussal, Laurence Large, Christian Marrot, Gérard Palhol, Monique Buchet, Roland Durrieu, Lucie Saintout, Olivier Guibert, Alain Gil, Dunia Corrieri, Sandrine Agut Bosc, Sandrine Touzanne, Catherine Lemarechal, Dominique Bourguignon, Frédéric Legay, Monique Fabre.

Absent(s) avec pouvoir : Michel Arderiu à Roland Durrieu, Michel Intrand à Denis Fournier, Daniel Baur à Bernadette Sanmartin, Serge Brabessa à Christian Marrot, Suzanne Rambeau à Alain Gil, Sophie Passera à Sandrine Agut Bosc, Djemel Bensaci à Catherine Lemarechal, Hélène Belle-Clot à Dominique Bourguignon, Jean-Luc Tronco à Frédéric Legay.

Absents : Pia Klingenfus.

Secrétaire de séance : Laurence Large.

PRELIMINAIRES

Après avoir ouvert la séance du conseil Municipal, Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers. Mme Laurence LARGE est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

Urbanisme :

2018-33 Avis sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme arrêté de la commune de Castanet-Tolosan, *Denis FOURNIER*

Monique FABRE demande plus d'informations sur le quartier La Maladie de Castanet. Elle souligne que ce projet 1 800 logements est prévu pour l'horizon 2030, ce qui laisse encore une bonne une dizaine d'années, elle demande quel est le pourcentage de logements sociaux.

Denis FOURNIER précise que le PLU est en consultation sur le site Internet de la ville de Castanet, il souligne en effet, que 1 800 logements (collectifs et intermédiaires) seront construits, plus le développement d'activité de la zone du Vic. Le pourcentage de logements sociaux doit respecter les prescriptions du PLH qui imposent 20 %. mais cette question dépend de la ville de Castanet.

Monique FABRE souligne que puisque l'on demande l'avis de la commune d'Escalquens, la municipalité peut avoir quelques détails sur ce projet qui pourra impacter le flux de la circulation sur Escalquens.

Denis FOURNIER souligne que l'objet de la délibération n'était pas de présenter le dossier du PLU de la ville de Castanet. Il rappelle, comme cela a été dit en introduction dans la délibération, que Castanet respecte les engagements pris dans le PLH voté au Sicoval notamment sur le nombre de logements à produire par an et le nombre de logements sociaux.

Monique FABRE souligne que « transport en site propre » est un vœu pieu. Sachant que si la 3ème ligne est mise en place, l'arrêt à la Cadène n'est prévu que dans un futur lointain.

Denis FOURNIER souligne que c'est peut-être un vœu pieu mais raisonnable surtout lorsqu'une commune décide de se développer sur 10 ans (2020-2030) avec une arrivée de population importante. La commune d'Escalquens s'inquiète et souhaite que le principe de cohérence soit respecté : la mise en œuvre des transports par rapport à la mise en œuvre des logements.

Monique FABRE fait remarquer l'incohérence dans le temps entre la construction de logements et la mise à disposition des transports qui arrivent bien après. Elle n'a rien contre le projet immobilier de la ville de Castanet, le secteur a besoin de logements, mais la mise en place des transports adaptés ne va pas assez vite. Elle souligne que le quartier de La Maladie ne dispose que d'une ligne « Linéo » (Castanet-Ramonville-Métro) ce qui très insuffisant. Elle demande quand la piste cyclable Escalquens vers Castanet sera réalisée ? A-t-elle été validée par le Sicoval ?

Denis FOURNIER précise que la piste cyclable est prévue dans les travaux de suppression du PN, le Département maintient la réalisation de ces travaux pour 2021, sans plus de précision. La RD 79 : du giratoire du collège sur la RD 16 au giratoire de Décathlon passera au-dessus de la voie ferrée, la piste cyclable sera créée en même temps. Il ne peut pas répondre sur la planification du schéma des pistes cyclables de la ville de Castanet.

Monique FABRE souligne que le Sicoval pourrait intervenir sur la coordination de ces projets.

Monsieur le maire précise que le Sicoval intervient déjà, le vice-président M. Bolet est intervenu dans la presse pour expliquer le schéma des pistes cyclables. Il souligne qu'avec l'accueil de nouvelles entreprises et les 6 % par an de création d'emplois sur le territoire du Sicoval, plus l'arrivée de 15 000 à 20 000 personnes par an sur l'agglomération, l'obligation de loger est inévitable et le territoire a du retard. La majorité a pris ses responsabilités politiques pour voter le PLH sous condition que les infrastructures transports suivent. Il rappelle que des accords ont été signés, le PDU est en phase terminale et sera financé par conséquent il demande que les élus ne soient plus négatifs à ces sujets-là. Concernant le Sicoval, il fait remarquer que certains partisans, notamment M. Legay, refusent de mettre des ressources dans les transports, alors que le territoire en a besoin (« On est contre l'augmentation des impôts, mais l'on veut des pistes cyclables... »), Il demande un peu de sérieux. Que les élus émettent des avis, il le comprend, mais il demande des réflexions opérationnelles ou plus efficaces. Le schéma de développement des pistes cyclables est en préparation, le Sicoval s'est engagé sur un plan pluriannuel basé sur les 1,5 % de fiscalité en plus, cette recette serait reportée sur les transports en mode doux tant que les projets en matière de transport ne sont pas mis en œuvre. Si l'on commence à urbaniser un secteur, c'est un appel d'air pour l'urbanisation mais qui va payer les infrastructures pour les logements futurs ? Il reconnaît que le territoire à pris du retard, il partage l'analyse et les élus ont voté des délibérations.

Monique FABRE souligne qu'il serait opportun que les deux bouts de pistes cyclables soient construits en même temps et souhaite que l'intercommunalité se charge de la cohérence entre les projets. Elle constate une incohérence entre tous les bouts de pistes cyclables sur le territoire.

Denis FOURNIER ne souhaite pas refaire le débat sur la compétence voirie du Sicoval, mais chaque commune délibère sur chaque investissement qu'elle souhaite réaliser. La ville de Castanet décidera en ce qui la concerne comme Escalquens qui décidera si l'on inscrit au budget la réalisation de la piste cyclable ou pas. Il propose d'aller voir les élus de Castanet pour trouver une cohérence entre les deux projets. Il précise que ce programme comprend 1 800 logements (380 logements sociaux soit 20 % plus 100 logements en accession sociale à la propriété soit 5 %, un EPHAD et une résidence senior), 7 000 m² de commerces et 4 000 m² de bureaux. Ce projet entre dans la charte du développement urbain du Sicoval, mais aussi dans le cadre du PLH du Sicoval voté par tout le monde, d'où la proposition d'une délibération avec un avis favorable.

Monsieur le maire précise que la délibération d'Escalquens est conforme à la délibération prise par la commune de Labège et le Sicoval. Il n'est pas de notre pouvoir de donner des conseils et des avis à la ville de Castanet. Ce qui est demandé dans la délibération, c'est une cohérence sur les infrastructures de déplacement. Monsieur le maire présente ses excuses pour avoir convoqué un conseil municipal extraordinaire, mais il s'agissait d'une question de délai.

Dominique BOURGUIGNON rejoint les propos qui viennent d'être tenus sachant que c'est un projet ambitieux de 35 hectares. Elle était présente à la réunion du Sicoval sur l'élaboration de ce projet qui a déjà commencé. Ce matin, un article est paru dans la presse informant d'une pétition pour demander la révision du tracé du métro afin que soient incluses, entre Ramonville et Labège, des pistes cyclables (surcoût 25 M€), les autorités ont été interpellées. En effet, si les projets sont sans cesse remis sur la table, cette délibération est un vœu pieu. La ville de Castanet va, c'est sûr, développer son projet et la RD 916 va se retrouver dans un goulot d'étranglement, de plus Castanet prévoit des déviations pour

éviter le flux de véhicules sur son territoire. Elle ne remet pas en cause le projet de la ville de Castanet, mais sur le long terme la situation risque de devenir critique si les projets sont revus sans cesse.

Monsieur le maire n'est pas au courant de cette pétition, mais ce n'est pas cette demande qui décide, de plus ce n'est pas envisageable toutes les études sont actées. Il souligne que Péchabou et Castanet s'étaient réunis pour faire une Zac plus importante, le projet a été réduit (élections, changement d'élus), mais l'accueil est obligatoire.

Frédéric LEGAY souligne que le projet comprend en plus des 1 800 logements, des commerces et des services à la population, demander au Département d'avoir un raccordement sur la RD 916 qui n'handicape pas Escalquens ne sera pas suffisant. Il s'interroge par rapport à l'urbanisation des communes en amont (Péchabou, Baziège) qui s'urbanisent également, plus les 1 800 logements et la RD 916 qui malgré le prolongement n'est pas forcément le point de jonction. Sachant qu'au Palays ça bloque la RD 916 à une voie n'est peut-être pas efficace. Il pense que le vœu est faible et propose d'alerter de manière plus forte sur la conséquence de ce trajet.

Monsieur le maire souligne qu'il tient ce discours régulièrement et tous les élus, tous partis confondus, le portent. Toulouse métropole va construire 500 000 logements à Malepère, ce qui veut dire que l'on ne pourra plus utiliser la RD 16. De plus, Mme Faure Maire de Saint Orens, qui a été élue en disant qu'elle cesserait l'urbanisation, a construit en 2,5 ans 1 200 logements, alors que son prédécesseur en 2 mandats en a construit 1 100. Ces logements sont réalisés pour accueillir les nouveaux arrivants, l'on peut s'interroger sur l'impact et les élus pourraient se mettre autour de la table pour en parler. Il fait remarquer que ceux qui construisent le plus ne sont pas ceux qui défendent leurs valeurs.

Frédéric LEGAY souligne que c'est aux élus à interpeller les différentes personnes concernées. Cela fait 20 ans qu'il travaille à Toulouse et que 10 000 personnes arrivent chaque année sans que les infrastructures routières bougent. En effet, l'argent est nécessaire, mais depuis 20 ans le contribuable a participé pour les nouveaux arrivants. Il demande où est la fiscalité des habitants supplémentaires pour construire ces infrastructures.

Christian MARROT souligne le point noir du Palays, qu'aucune infrastructure routière ne changera. Si l'on double la voie de la RD 916 cela veut dire une deuxième autoroute parallèle à la première qui arrive au même endroit le Palays. La solution serait d'avoir une ouverture sur l'autoroute évitant ainsi d'agrandir les routes autour. Il fait remarquer que tous les véhicules qui vont à Castanet, Baziège... passent par le 916 ou par l'autoroute, les solutions n'existent pas.

Monsieur le maire précise que le dossier sur l'ouverture de l'autoroute a été enterré. Il n'est pas d'accord avec les propos de M. Legay que rien n'a été fait en 20 ans. Il rappelle qu'en 20 ans, la rocade a été créée, 2 lignes de métro ont été mises en service, mais cela n'est pas suffisant il en convient et l'agglomération toulousaine a pris du retard. Les transports en commun sont asphyxiés par les bouchons, même si l'agglomération toulousaine a pris du retard l'ensemble les grandes agglomérations (Montpellier Bordeaux...) rencontrent ce problème également.

Résultat du vote : Adopté à la majorité avec six abstentions.

QUESTIONS ORALES

- **Pas de question**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance qui s'achève à 21h

La secrétaire de séance,

Laurence LARGE

MAIRIE D'ESCALQUENS 31 (Haute-Garonne)